

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020 à 18 H 30

Convocation : 07 Décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Culturel E Joulain Le Cube, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. MORTIER Frédéric - PEHU Nicole - LEFEBVRE Sylvain – PLOQUIN Nathalie - LEGENDRE Jean-Pierre - DELAUNAY Marie-Thérèse - PEGE Patrice – LEROUX Laëticia - NIORE Yann - RAPICAULT Cynthia – CHAUSSERAIS Samuel - LE COQ Sylviane - GABILLER Christophe - MABILLEAU Danielle - MONET Robert – RICHARD Françoise – RICOU Michel – MORAND Edgar – MANCEAU Nathalie – RUEL Guylène – BRAULT Emmanuel – SCHOUBERT Odette - MARIONNEAU Jean-Noël – JOUBARD Jean-Pierre

Excusée : GUILLET Véronique donnant pouvoir à DELAUNAY Marie-Thérèse
DUPUIS Alain donnant pouvoir à PEHU Nicole
LHERMITEAU Perrine
BOUCHENOIRE Jacky donnant pouvoir à SCHOUBERT Odette
COUET Florence donnant pouvoir à Jean-Noël MARIONNEAU

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.



Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la précédente séance
- Information du Conseil Municipal sur les décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 23 Mai 2020
- Habitat – Maine et Loire Habitat – Lotissement Rue Abbé Massonneau - présentation
- Habitat – Logements adaptés pour majeurs protégés - présentation et cession de la parcelle AP79
- Habitat - Maine et Loire Habitat – vente de logements sociaux
- CA Saumur Val de Loire – plan pluriannuel d'investissement sur le territoire
- Politique locale du commerce – FISAC - Aide au commerce
- Politique locale du commerce – confinement – exonération des loyers commerciaux
- Politique locale du commerce – lutte contre la vacance commerciale en centre-ville
- Finances – tarification des services municipaux 2021
- Finances – Projet de Parc ludique – don
- Finances – Square Traversière - Réitération de la garantie d'emprunt
- Finances – SIEMML – Eclairage public – fonds de concours
- Foncier – cession fossé – Ville à M DUPUIS
- Aménagement du territoire – adressage postal – avancement du projet
- Instruction des autorisations du droit des sols – convention de prestation de service – communes de l'Allonnais - renouvellement

- Ressources humaines – convention de prestation de service – SIVU Loire Longué
- Ressources humaines – assurance statutaire – contrat groupe
- Ressources humaines – création et fermeture de postes
- Délégations à accorder au Maire en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités locales - modification
- Questions diverses



1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Monsieur BRAULT aurait souhaité qu'il soit fait mention des échanges sur le point « Foncier – cession fossé – Ville à M DUPUIS » avant son ajournement. Monsieur le Maire répond qu'il pourra développer à nouveau son propos, le point étant inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette dernière.

2. Information du Conseil Municipal sur les décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020

- 1- Décision de signer la proposition de Monsieur Laurent BREITH, 49160 Longué-Jumelles, pour la réfection des toitures des salles du Lathan et du Vieux Lathan pour un montant de 18 271.57 €HT, soit 21 925.88 €TTC.
- 2- Décision de louer diverses parcelles de terre, moyennant le prix de 92,86 euros l'hectare, payable à terme échu, pour la période allant du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020..

Monsieur GABILLER explique l'intérêt de louer, même à bas prix, ces terres non exploitées afin qu'elles soient entretenues.

- 3- Décision, après consultation selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique, de signer un marché de VRD pour la réalisation d'aménagements divers et réfections de voirie sur Longué-Jumelles avec l'entreprise ANJOU TRAVAUX PUBLICS (ATP) de BROSSAY (49700) moyennant la somme de 91 937,50 € HT soit 110 325,00 € TTC (base et option).

Monsieur PEGE, Adjoint au Maire en charge de la Voirie, présente le programme voirie : îlots routiers aux entrées de bourg de Jumelles, future voirie école Landreau / cimetière de Jumelles, Chemin communal proche Route de Blou, Rue de la Tête Noire, Route des Sables et création de stationnement Avenue de Saumur.

Monsieur BRAULT s'étonne de ne pas avoir eu réponse à son courrier en date du 10 Novembre dernier. Monsieur le Maire répond que n'étant pas signé, le courrier est considéré comme anonyme et n'appelle de fait pas de réponse. Il ajoute qu'il devient sans objet les séances n'étant plus enregistrées.

3. Habitat – Maine et Loire Habitat – Lotissement Rue Abbé Massonneau - présentation

Point reporté.

4. Habitat – Logements adaptés pour majeurs protégés - présentation et cession de la parcelle AP79 – (12/2020-1)

Monsieur le Maire accueille Monsieur DROUIN porteur d'un projet privé de 26 logements adaptés pour accueillir des personnes majeures protégées.

Partant du constat d'un manque de structures encadrées et adaptées aux personnes handicapées en perte d'autonomie ou en détresse sociale, Monsieur DROUIN développe ces résidences en partenariat avec les associations UDAF, ATADEM, Cité Justice Citoyen... Elles se situent en cœur de ville pour permettre une intégration de ses occupants. Elles accueillent des personnes seules. Elles ne sont pas médicalisées. Un espace commun permet des activités collectives. La structure est gérée par 2 agents à temps complet.

Les 26 logements d'une vingtaine de m² seront construits sur un terrain sécurisé de 2605 m². Sont ajoutés un bureau administratif, une pièce commune, une laverie... Ce sont des logements adaptés PMR et bénéficiant des dernières normes de construction. Ils sont éligibles aux différentes aides au logement. Le confinement a quelque peu retardé le projet. Les travaux doivent débuter à l'été 2021 et le projet doit être finalisé au 1^{er} trimestre 2022.

Une priorité aux longuéens sera donnée, sachant que des demandes viennent de tout le département.

Monsieur le Maire apporte tout son soutien au développement de telles structures et propose un soutien financier de la collectivité via une garantie d'emprunt. Il précise que ce projet nécessite la vente du foncier communal pour 2605m² à M DROUIN et pour 60m² (bande de terre restante) à M BONDU, riverain.

Considérant l'avis de France Domaine,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de logements adaptés pour majeurs protégés présenté par M DROUIN ;
- **DECIDE** d'apporter un soutien financier de principe via une garantie d'emprunt conformément au cadre règlementaire, dans des conditions qu'il restera à définir ;
- **DECIDE** la cession de la parcelle cadastrée AP79p pour 2605 m² à la société gérée par M DROUIN et Mme BOBI au prix de 40€HT/m² ;
- **DECIDE** la cession de la parcelle cadastrée AP79p pour 60m² à Monsieur BONDU au prix de 15€HT/m² ;
- **DECIDE** que les frais de bornage sont à la charge du vendeur et que les frais notariés sont à la charge des acheteurs ;
- **MANDATE** Maître FOUQUET pour la réalisation des ventes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

5. Habitat – Groupe Gambetta – vente de logements sociaux – (12/2020-2)

Dans le cadre de leur dispositif de vente de logements anciens à leurs occupants, Groupe Gambetta soumet à l'approbation de l'assemblée un programme de vente de 1 logement occupé, Rue Molière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de mise en vente de 1 logement social par Groupe Gambetta à son locataire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

6. CA Saumur Val de Loire – plan pluriannuel d'investissement sur le territoire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le détail des investissements communautaires inscrits au plan pluriannuel d'investissement pour Longué-Jumelles.

- Médiathèque pour 3.149.000€, programmée sur la seconde partie du mandat. A noter que le projet de la DRAC pourrait être revu à la baisse au vu des besoins et que la Ville de Gennes Val de Loire a fait connaître son souhait d'en accueillir une sur son territoire.
- Centre aquatique pour 7.911.580€. La première réunion de chantier a eu lieu en Mairie la semaine passée.
- Des ateliers relais et investissements dans les zones économiques pour 2.096.000€.
- Des soutiens dans le cadre d'Anjou Cœur de Ville et du FISAC au titre de la politique locale du commerce cogérée par la CASVL et la Ville

Monsieur MARIONNEAU note que Longué-Jumelles est inscrite dans le dispositif « Petites Villes de Demain ». Monsieur le Maire confirme que Longué-Jumelles fait partie des 15 communes de Maine-et-Loire à être éligible à un ensemble de dispositifs nationaux. Ces derniers doivent encore être précisés par les services de l'Etat. Cela permettra notamment de recruter un manager de centre-ville dédié aux commerces du cœur de ville. C'est une très bonne nouvelle pour le territoire et participe à la dynamique commerciale engagée par la nouvelle Municipalité.

7. Politique locale du commerce – FISAC - Aide au commerce – (12/2020-3)

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire bénéficie du fonds national FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et de Commerce) pour accompagner les entreprises de la quotidienneté dans leur projet de modernisation, de sécurisation et d'accessibilité. Le FISAC s'adresse aux entreprises qui existent depuis au moins une année (les créations et les reprises ne sont donc pas éligibles) et qui sont installées en centre-ville ou en centre-bourg.

La compétence en matière de politique locale du commerce étant partagée entre l'agglomération et les communes, il appartient à l'assemblée de délibérer sur la participation de la Ville au dispositif, conformément au règlement d'intervention de l'Action n°1 « Accompagner la modernisation des entreprises » définissant notamment les niveaux financiers d'intervention.

Jusqu'à 800 K€ d'investissements cofinancés par le FISAC :				
Nature des dépenses :	ETAT - FISAC	CA SAUMUR	COMMUNES	TOTAL

		VAL DE LOIRE		INTERVENTIONS
Modernisation des locaux, sécurisation, rénovation des vitrines	20%	15%	5%	40%
Accessibilité	30%	20%	10%	60%
Au delà de 800 K€ cofinancés par le FISAC :				
Modernisation des locaux, sécurisation, rénovation des vitrines, accessibilité	10%	20%	10%	40%

A noter que la Ville ne financera pas au-delà de 7500 € par projet (projet plafonné à 75000 € HT X 10% taux maximum pour les dépenses d'accessibilité).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir comme périmètre de centralité pour l'éligibilité des dossiers, ceux arrêtés dans le cadre du dispositif Anjou Cœur de Ville. Quatre dossiers sont déjà déposés et en instruction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement en faveur du dispositif FISAC relatif aux aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité ;
- **APPROUVE** les périmètres de centralité de Longué et Jumelles, éligibles au FISAC ;
- **DECIDE** de co-financer les projets à hauteur de 5% (10% pour les dépenses d'accessibilité) jusqu'à 800 K€ d'investissements cofinancés par le FISAC et 10% au-delà de 800 K€ d'investissements ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tous les actes qui peuvent être subséquents à cette décision.

8. Politique locale du commerce – confinement – exonération des loyers commerciaux – (12/2020-4)

Considérant qu'en raison de la propagation de l'épidémie de covid-19, le Gouvernement a pris la décision de procéder à la fermeture des commerces du 2 novembre 2020 jusqu'au 27 novembre et éventuellement jusqu'au 20 janvier voire plus pour d'autres, selon les activités, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler son soutien en exonérant de loyer les commerçants ayant conclu des baux commerciaux avec la Commune de Longué-Jumelles et ayant été touchés par ces fermetures imposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'exonérer de loyer du 2 novembre au 27 novembre inclus la société MEBF Electroménager pour un montant de 146,25 € (magasin d'électroménager) ;
- **DECIDE** d'exonérer de loyer du 2 novembre au 31 décembre inclus les locataires suivants : M. PETEL Johnny pour un montant de 453,70 € (restauration rapide), M. LEMONT Damien pour un montant de 690,41 € TTC soit 575,34 € HT (bar) ;
- **DECIDE** d'attribuer des subventions de droit privé à chaque commerçant pour les montants précités ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération

9. Politique locale du commerce – lutte contre la vacance commerciale en centre-ville – (12/2020-5)

La Ville de Longué-Jumelles est éligible au dispositif national des zones d'aide à finalité régionale. A ce titre, elle est reconnue compétente pour définir et octroyer les aides sur son territoire en matière de location d'immeubles notamment. Ces aides peuvent prendre la forme de rabais sur le prix de location notamment. Ces aides ne peuvent être apportées que dans le cadre de création ou de reprise d'entreprise. Le simple transfert géographique n'est pas concerné.

Dans le cadre de la politique municipale de soutien envers le commerce en centre-ville, afin de lutter contre la vacance commerciale, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la location des locaux commerciaux avec un loyer diminué de 50% les 3 premières années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer aux futurs loyers des locaux commerciaux communaux une minoration de 50% les 3 premières années, sous réserve de respecter le cadre réglementaire sous peine de devoir rembourser les aides perçues ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Monsieur MARIONNEAU s'interroge sur le local vacant en vente rue Yvonne Compère. Monsieur le Maire précise qu'une réflexion est engagée quant à des acquisitions afin de lutter contre la vacance commerciale. Il rappelle l'opération ayant permis la réouverture de la supérette Rue du Docteur Assier.

10. Finances – tarification des services municipaux 2021 – (12/2020-6)

Sur proposition des Commissions ou Adjoints au Maire référents, Madame PEHU, Adjointe au Maire en charge des Finances, soumet à l'assemblée la révision des tarifs municipaux suivants à compter du 1^{er} Janvier 2021, à l'exception des ceux pour la restauration scolaire qui prendront effet au 1^{er} Septembre 2021, en précisant que tous les autres tarifs restent inchangés :

	2021
CULTUREL ET ANIMATIONS	
1°SALLES	
<u>LOCATION LE CUBE, ESPACE CULTUREL E.JOULAIN*</u>	
Associations de Longué-Jumelles	
Salle de spectacle + office + espace reception par jour	400.00 €
Salle de spectacle par jour	300.00 €
Office + espace reception par jour	100.00 €
Forfait répétition semaine (de 1 à 5 jours) avant spectacle le week-end	250.00 €
Autres Longué-Jumelles	

Salle de spectacle + office + espace reception par jour	550.00 €
Salle de spectacle par jour	400.00 €
Office + espace reception par jour	150.00 €
Hors Longué-Jumelles	
Salle de spectacle + office + espace reception par jour	700.00 €
Salle de spectacle par jour	550.00 €
Office + espace reception par jour	150.00 €
Location semaine	
Salle de spectacle + office + espace reception par jour	300.00 €
Salle de spectacle par jour	250.00 €
Office + espace reception par jour	80.00 €
Régie technique	
Mise à disposition technique et technicien (pour une durée de 8h de travail)	400.00 €
Mise à disposition technique hors technicien	275.00 €
Kit sono association	100.00 €
Ménage	
Zone 1 : SAS entrée, sanitaires entrée, billetterie, bar + bar annexe, espace détente, salle de réunion	84.00 €
Zone 2 : Fontaine inox	42.00 €
Zone 3 : Cuisine centrale, local plonge, local poubelle, circulation traiteur, wc traiteur	63.00 €
Zone 4 : Passage traiteur, salle de spectacles	60.00 €
Zone 5 : Scène, gradin	90.00 €
Zone 6 : Loges, sanitaires loges, couloir loges, douches loges	42.00 €
Zone 7 : Arrière scène	21.00 €
Caution Salle (par occupation)	800.00 €
Caution ménage (par occupation)	300.00 €
Caution gradin (par occupation)	400.00€
Caution sono (par occupation)	400.00€
*Les associations de Longué-Jumelles bénéficient d'une gratuité par an <u>soit</u> au Cube, espace culturel E.JOULAIN <u>soit</u> à la salle Raymond Launay	
LOCATION SALLE CONFERENCE EIP	
Associations non longuéennes, comités d'entreprise (par occupation à la journée)	75.00 €
CULTUREL ET ANIMATIONS (SUITE)	
2°ANIMATIONS CULTURELLES	
BILLETTERIE POLE CULTUREL	
Jeune Public	4.00 €
Spectacle catégorie 1	8.00 €
Concert catégorie 1	15.00 €

Spectacle catégorie 2	22.00 €
Spectacle catégorie 2 - 12 ans	10.00 €
Concert catégorie 2	22.00 €
Concert catégorie 2 - 12 ans	10.00 €
<u>LECTURE DE CONTE JEUNE PUBLIC</u>	Gratuit
<u>ANIMATION CHASSE AUX ŒUFS (par enfant)</u>	2.00 €
<u>DROITS ENTREE MOULIN</u>	
Visite libre (pour les + de 12 ans)	2.00 €
Visite guidée (pour les + de 12 ans)	3.00 €
Porteurs de la carte culturelle longuéenne	Gratuit
Visite pédagogique	3.00 €
Visite pédagogique + atelier	4.00 €
Visite pédagogique + 2 ateliers	5.00 €
Accompagnateur durant visite pédagogique	Gratuit
<u>MERCREDI DE L'HYDRONEF (par enfant)</u>	2.00 €
Atelier enfant	2.00 €
CANTINE	A compter du 1^{er} septembre 2021
1°CANTINE	
MATERNELLE (par repas)	3.00 €
PRIMAIRE (par repas)	3.15 €
ADULTES (par repas)	4.40 €
FUNERAIRE	
CONCESSION EN TERRAIN CONCEDE	
30 ans	180.00 €
50 ans	270.00 €
CONCESSION DE CAVURNES	
30 ans	180.00 €
50 ans	270.00 €
SALLES MUNICIPALES DE JUMELLES	
<u>LOCATION SALLE RAYMOND LAUNAY</u>	
1°PARTICULIERS	
1/2 journée (sépulture)	50.00 €
2°PARTICULIERS LONGUE-JUMELLES	
1 journée (Utilisation familiale: repas, baptême, mariage,anniversaire)	300.00€ (2 salles) / 200.00€(GS) / 180.00€ (PS)
2 journées (Utilisation familiale: repas, baptême, mariage,anniversaire)	450.00€ / 300.00€ / 250.00€
3 journées (Utilisation familiale: repas, baptême, mariage,anniversaire)	500.00€ / 350.00€ / 300.00€
3°PARTICULIERS HORS LONGUE-JUMELLES	
1 journée (Utilisation familiale: repas, baptême, mariage,anniversaire)	350.00€ / 250.00€ / 200.00€
2 journées (Utilisation familiale: repas, baptême, mariage,anniversaire)	500.00€ / 350.00€ / 300.00€
3 journées (Utilisation familiale: repas, baptême, mariage,anniversaire)	550.00€ / 400.00€ / 350.00€
4°ASSO. SANS BUT LUCRATIF, COMITE ENTREPRISE LONGUE-JUMELLES	
1 journée (Assemblée générale,repas,arbre de Noël)	100.00€ / 75.00€ / 60.00€
5°SOCIETE A BUT LUCRATIF	
1 journée (Assemblée Générale,Théâtre, Concert, Thé dansant, Expositions-ventes, Concours, Soirée dansante)	300.00€ / 200.00€ / 180.00€
2 journées (Assemblée Générale,Théâtre, Concert, Thé dansant, Expositions-ventes, Concours, Soirée dansante)	450.00€ / 300.00€ / 250.00€

6°ASSO., COMITE D'ENTREPRISE, ENTREPRISES - HORS LONGUE-JUMELLES	
1 journée (Assemblée générale, repas, arbre de Noël)	350.00€ / 250.00€ / 220.00€
2 journées (Assemblée générale, repas, arbre de Noël)	500.00€ / 350.00€ / 300.00€
7°SOIREE DU 31/12 AU 01/01	
	700.00 €
SALLES MUNICIPALES DE JUMELLES (SUITE)	
8°ARRHES	
Location 1 jour	100.00€
Location 2 jours	100.00€
Location 3 jours	100.00€
9°CAUTION	
Location 1 jour	500.00 €
Location 2 jours	500.00 €
Location 3 jours	500.00 €
<u>LOCATION SALLE MONTPLAISIR*</u>	
1°PARTICULIERS	
1/2 journée (sépulture)	50.00 €
2°SOCIETES, PARTICULIERS COMMUNE et HORS LONGUE-JUMELLES	
1 journée	90.00 €
Caution	300.00 €
*Les associations de Longué-Jumelles bénéficient d'une gratuité par an <u>soit</u> à l'Espace Emile Joulain-le Cube <u>soit</u> à la salle Raymond Launay	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications tarifaires présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

11. Finances – Projet de Parc ludique – don – (12/2020-7)

Par un courrier en date du 23 octobre, le supermarché « SUPER U » de Longué-Jumelles informe la Municipalité de sa volonté de procéder à un don de 4 000€ auprès de la Ville afin de participer à la réalisation du projet « Réalisation d'un parc ludique et sa ceinture verte » rue Traversière à Longué-Jumelles. Ce don étant grevé d'une condition, Madame PLOQUIN, Adjointe au Maire en charge du dossier, informe l'assemblée qu'elle lui faut approuver ce don.

Madame PLOQUIN présente le projet de ceinture verte et explique que les peupliers ont dû être abattus, considérant que leur système racinaire aurait abîmé à terme la plateforme des jeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter le don de 4 000 € provenant de la Direction du supermarché « SUPER U » de Longué-Jumelles dans le cadre de la réalisation d'un parc ludique et sa ceinture verte rue Traversière à Longué-Jumelles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

12. Finances – Square Traversière - Réitération de la garantie d'emprunt – (12/2020-8)

ALTER Public informe avoir bénéficié d'un report de deux mensualités d'emprunt dans le cadre des mesures nationales en soutien aux acteurs économiques. Etant garant de cet emprunt, Monsieur le Maire explique qu'il appartient à l'assemblée de réitérer la garantie d'emprunt d'ALTER PUBLIC pour l'opération de création du Square Traversière jusqu'à la dernière échéance d'emprunt prévue le 05 août 2026.

Madame DELAUNAY, Adjointe au Maire en charge de l'Habitat, précise qu'à ce jour 9 terrains sur 14 sont vendus, sous compromis ou sous option. La demande résidentielle est bien présente et confirme le choix de la Municipalité d'anticiper le développement de nouvelles zones, comme le secteur de la Varencière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réitérer la garantie d'emprunt d'ALTER PUBLIC pour l'opération de création du Square Traversière jusqu'à la dernière échéance d'emprunt prévue le 05 août 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

13. Finances – SIEML – Eclairage public – fonds de concours – (12/2020-9)

Dans le cadre du budget Commune 2020, l'assemblée a voté une enveloppe budgétaire pour les dépannages et travaux sur l'éclairage public de divers sites. Le SIEML a transmis le décompte des fonds de concours à verser et qu'il appartient à l'assemblée d'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution du fonds de concours suivant :
REPARATION - RUE DR ASSIER – OUVRAGE N° 11 - DEV180-20-532 :
 - Montant des travaux : 362,23 € HT
 - Taux du fonds de concours 75%
 - Montant du fonds de concours : 271,67 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

14. Foncier – cession fossé – Ville à M DUPUIS – (12/2020-10)

A la demande du propriétaire riverain, Monsieur PEGE, Adjoint au Maire en charge des Espaces publics, propose la cession de deux fossés cadastrés 168ZX55p et 168ZX58 pour comblement sachant qu'ils ne présentent pas d'intérêt en termes d'assainissement suite aux travaux de drainage. Le prix est fixé à 0.05€/m² conformément aux ventes précédentes, prenant en compte le coût de l'entretien que la collectivité n'aura plus à assumer, le coût de comblement à la charge de l'acquéreur.

Monsieur BRAULT conteste ce prix, arguant que d'autres fossés auraient été vendus plus chers. Monsieur PEGE rappelle que la Municipalité a décidé depuis 2017 de fixer ainsi le prix de vente des fossés et que cette jurisprudence avait été portée devant l'assemblée par M BRAULT lui-même. Monsieur GABILLER, Conseiller délégué à l'Agriculture, confirme cette volonté à l'époque de clarifier les prix en fonction des types de terre et ainsi éviter toute polémique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 25 voix et 3 abstentions (Mme SCHOUBERT et son pouvoir, M BRAULT) :

- **DECIDE** la cession de deux fossés cadastrés 168ZX55p et 168ZX58 à M Alain DUPUIS au prix de 0,05€/m² ;
- **PRECISE** que les frais de bornage et d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;
- **MANDATE** Maître FOUQUET de réaliser l'acte de vente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

15. Aménagement du territoire – adressage postal – avancement du projet

Monsieur PEGE, Adjoint au Maire en charge de la Voirie, présente l'avancement du projet d'adressage engagé depuis juillet 2019. Si le travail a pris quelque peu du retard du fait de la crise sanitaire, il tient à saluer l'investissement du groupe de travail composé d'élus aux côtés du prestataire La Poste.

C'est un investissement de 90.000€ qui permettra demain de donner une adresse précise à chaque bâtiment et chaque habitation assurant ainsi la desserte des secours, des livraisons, le déploiement de la fibre... Le chantier sera finalisé en septembre 2021.

16. Instruction des autorisations du droit des sols – convention de prestation de service – communes de l'Allonnais - renouvellement – (12/2020-11)

La Ville a conclu des conventions de prestation de service relatives à l'instruction des ADS avec les 7 communes de l'Allonnais (Allonnes, Brain sur Allonnes, La Breille les Pins, Neuillé, Villebernier, Vivy et Varennes sur Loire). Elles arrivent à échéance au 31 décembre 2020. A la demande des 7 communes, il est proposé leur renouvellement dans les mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire se félicite de la satisfaction des communes adhérentes qu'elles ont pu témoigner dans la presse locale ces dernières semaines et confirme à l'assemblée que la Pôle ADS a retrouvé toute son efficacité depuis le recrutement de deux nouveaux agents en mai et septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver la prolongation de la convention du 08 février 2019 pour une durée de 5 ans soit une validité allant jusqu'au 31 décembre 2025, dans les mêmes termes que ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

17. Ressources humaines – convention de prestation de service – SIVU Loire Longué – (12/2020-12)

Le Syndicat doit faire face à une absence temporaire d'agent administratif assurant les missions ressources humaines. Monsieur le Maire propose d'apporter un soutien via un marché public

ayant pour objet des prestations intellectuelles en ressources humaines. Le prix fixé est de 25€ TTC par heure d'intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la lettre de commande présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

18. Ressources humaines – assurance statutaire – contrat groupe – (12/2020-13)

Dans le cadre du renouvellement de l'assurance du personnel au 1er janvier 2021, l'assemblée avait décidé de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion suivant les mêmes caractéristiques connues à ce jour, à savoir :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels.
- Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.
- Option : Franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques

Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire en charge des Ressources Humaines, présente l'offre retenue par le Centre de Gestion auprès de SA ACTE-VIE et EUCARE Isurance, via les sociétés COLLECTEAM et YVELIN S.A.S avec les taux suivants :

Statut des agents	Collectivités - 121 agents	Collectivités + 120 agents
agents CNRACL	4,40 %	4,40 %
agents IRCANTEC	1,15 %	1,15 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conditions du contrat d'assurance groupe présenté ;
- **APPROUVE** la convention ci-jointe avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe, sans couverture des charges patronales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention avec le Centre de Gestion.

19. Ressources humaines – création et fermeture de postes – (12/2020-14)

Pour faire suite au départ en retraite d'un agent du service Bâtiment Fêtes et Cérémonie, et à son remplacement, et considérant les missions du poste d'instructeur des autorisations d'urbanisme nécessitant le recrutement d'un agent de catégorie B,

Sur proposition de Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire en charge des Ressources Humaines,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la fermeture du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2021 ;
- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **DECIDE** la création d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2020 ;
- **DECIDE** la fermeture d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2020.

Le tableau des effectifs du personnel est modifié en conséquence.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer la demande de consultation ainsi que toutes les pièces relatives à cette décision.

20. Délégations à accorder au Maire en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités locales - modification - (12/2020-15)

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivants, pour le bon fonctionnement de l'administration communale, considérant l'évolution législative,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier les délégations accordées au Maire par délibération du (05/2020-2) en date du 23 Mai 2020, en ajoutant les mentions en gras suivantes : « - de créer, **modifier ou supprimer** les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

21. Questions diverses

Monsieur MARIONNEAU demande s'il est envisagé de revoir la règle des questions écrites. Monsieur le Maire explique que le climat politique entretenu par certains conseillers de la liste d'opposition portée par M BOUCHENOIRE ne le permet pas à ce jour.

Les prochains Conseils Municipaux sont fixés au 08 Février et 29 Mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le 18 Décembre 2020



Le Maire

Frédéric MORTIER